



# Quoi de neuf ?



Bulletin municipal n°44 · Juillet 2022





**Coordonnées de la Mairie :**

6 rue des écoles  
Tél. 03 25 24 83 07  
Email : mairie@maiziereslgp.jvsbox.fr  
Ouverture du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30  
Entretien avec le Maire ou ses Adjoints  
sur rendez-vous.  
Tél. 03 25 24 83 07

**Déchetterie :**

49 rue Milford Haven  
10100 Romilly-sur-Seine  
Tél. 03 25 39 67 72

**Horaires**

Lundi / Mercredi / Vendredi :  
9h à 12h et 14h30 à 18h.

Mardi / Jeudi / Dimanche : 9h à 12h.

Samedi : 9h à 18h.

Fermée les jours fériés.

**Santé / médecine dans la commune :**

**Médecin**

**Docteur SOMAI**

19 rue de la République  
Tél. 03 25 23 03 53

**Cabinets infirmiers et soins à domicile**

**Cabinet DEWITTE / JACQUARD**

19 bis rue de la République  
Tél. 07 77 34 75 58

**Cabinet PELLETIER**

65 avenue du Général De Gaulle  
Tél. 03 25 21 65 66  
Mobile 07 89 83 81 64

**Pharmacie**

**Pharmacie SASPORTES**

29 avenue du Général De Gaulle  
Tél. 03 25 24 39 38

SOMMAIRE

**Edito du Maire • 3-4**

**Conseil Municipal • 5-11**

**Vie communale • 12-15**

**Développement durable • 16-18**

**Scolaire & périscolaire • 19**

**Associations • 20-23**

**Etat civil - Infos pratiques • 24**

*Ce bulletin municipal vous appartient !*

Si vous avez des informations ou des suggestions, vous pouvez en faire part aux membres de la Commission Communication :

M. Lamy, E. Pariat, M. Prévot, B. Fornes, C. Guillemot, J.-M. Marchandiau, A. Robin.

Ce bulletin paraîtra sur le site internet de la commune.  
<https://www.maiziereslagrandeparoisse.fr/>



Création. Impression.  
Imprimeries Paton / Groupe Morault  
Juillet 2022

**EDITO DU MAIRE**

*Michel Lamy*

Nous y voilà... La période estivale est enfin arrivée ! Je suis heureux de vous retrouver avec une situation sanitaire qui s'améliore peu à peu mais qui reste toutefois tendue. Après presque deux années entachées de contraintes en tout genre, nous pouvons désormais évoluer plus librement et retrouver la joie de partager. Les manifestations associatives et les festivités traditionnelles, auxquelles la population est chaleureusement invitée, ont repris leur cours normal. Malheureusement, d'autres sujets d'inquiétude se profilent : la guerre avec l'invasion de l'Ukraine par la Russie et une inflation galopante. L'explosion du prix de l'énergie et de certaines matières premières ne sera pas sans conséquence sur la conjoncture économique et sociale, ainsi que sur le budget des ménages.

Pour vous rassurer, côté finances, votre commune se porte bien puisque nous avons clôturé le compte de gestion 2021 avec un excédent global financier de 188 536 €, se traduisant par un montant de recettes de 2 337 298 € et un montant de dépenses de 2 148 762 €.

Par rapport à notre strate de population, notre endettement est de 76 € /habitant pour une moyenne nationale de 120 € /habitant. L'adoption du budget primitif marque toujours un temps fort dans la vie d'une collectivité locale. Il traduit les valeurs auxquelles votre équipe municipale est attachée : amélioration et préservation du cadre de vie, rénovation et entretien du patrimoine bâti, création d'équipements structurants...

Par le biais de cet éditto, je suis ravi de vous annoncer que le 14 avril dernier, votre Conseil Municipal a voté à l'unanimité le plus gros budget d'investissement de l'histoire de notre commune, et ce sans

augmentation des taxes communales. Pour le bien-être de chacun et afin de poursuivre le dynamisme de notre village, plus de 3,5 millions d'euros seront consacrés à l'investissement sur les 2 années à venir, ce qui est une somme conséquente mais parfaitement maîtrisée et réaliste.

Tant attendus par bon nombre d'entre vous, nous allons dans un premier temps entreprendre les travaux de rénovation des rues de «Poussey» : Calmette, Lombards, Billouts, Jacquets, Pont de Clairvaux, Moulin, Basse de Poussey et Calvaire, ce qui représente 1,6 km de linéaire. Nous profitons de ces travaux pour procéder à la rénovation du réseau d'eau potable avec le remplacement des conduites en amiante-ciment, datant des années 1960, devenues cassantes au fil du temps. Parallèlement, 4 bornes incendie vont être installées sur tout le linéaire afin d'assurer une meilleure défense en cas de besoin. Tous ces travaux, dont le coût d'investissement avoisine le million d'euros, devraient être terminés pour le début de l'hiver. Dans un second temps, nous allons engager la construction du Cabinet Médical sur le terrain qui se situe entre la pharmacie et la propriété de M. et M<sup>me</sup> Choiselat, le long de la RD 619. Les travaux devraient commencer à l'automne. Le bâtiment de 400 m<sup>2</sup> accueillera deux médecins, un infirmier, un ostéopathe, un podologue et une orthophoniste. Une naturopathe et une diététicienne occuperont une cellule partagée une fois par semaine. Grâce à cet emplacement de choix, j'avoue que nous sommes victimes de notre succès. Tous ces professionnels de santé ont hâte d'intégrer ce nouveau pôle qui devrait ouvrir en septembre 2023. Le coût approximatif de cette opération s'élève à 1 million d'euros.

Dans un troisième temps, nous allons entamer la première tranche de travaux de restauration de l'église qui concernera la charpente et la toiture de la partie Sud. 4 tranches seront étalées dans le temps sur 5 ans minimum. La première tranche, dont le montant est estimé à 1,3 million d'euros,



devrait commencer en début d'année prochaine. Le coût estimé pour la rénovation complète de l'édifice se montera approximativement à 3,2 millions d'euros TTC.

Autres travaux prévus avant l'hiver : le remplacement du système d'éclairage public par des lampes à leds dans les lotissements «Petit Village» et «Soleil Levant». C'est la dernière étape d'un programme établi sur 3 ans qui se termine. Ainsi, la commune sera totalement pourvue de ce type d'éclairage plus économe et très vite rentabilisé.

Pour poursuivre, le cimetière va être aménagé aux normes d'accessibilité handicapés avec des cheminements en dur afin de permettre aux personnes à mobilité réduite de se déplacer facilement. Pour rappel, la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances nous oblige à faire cette mise aux normes et, là encore, ce sera la dernière phase d'un programme engagé depuis plusieurs années sur tous les bâtiments communaux.

Autre gros chantier : nous travaillons actuellement avec un porteur de projet pour la création d'une structure « Ages et Vie » offrant aux personnes âgées une alternative entre le domicile et la maison de retraite. 18 pensionnaires pourront y être accueillis, seuls ou en couple, et seront entourés d'auxiliaires de vie 24 heures / 24. Cette structure devrait voir le jour en 2023 et sera construite en centre-bourg sur le terrain récemment acheté par la commune, qui se situe entre le village senior et l'ex-propriété de M. Noël Chalons, pour ceux qui le connaissent.

Voilà donc notre programme d'investissement à venir. Certes, les chiffres peuvent paraître énormes mais, ne vous inquiétez pas, je m'engage à faire la chasse aux subventions auprès de l'État, de la Région et du Département, avec qui nous entretenons d'excellentes relations. Tous ces

partenaires financiers apprécient le travail qui est réalisé pour assurer la dynamique de notre bassin de vie.

De plus, la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine (CCPRS) va nous apporter une aide financière à hauteur de 50% du reste à charge de la commune, par le biais d'un fonds de concours à l'investissement de 1,8 million d'euros sur les 10 prochaines années. Cette aide exceptionnelle est octroyée afin de compenser l'augmentation des impôts fonciers intercommunaux qui sera appliquée dès cette année.

Soyez rassurés, les taux d'imposition communaux, qui n'ont pas été augmentés depuis 2009, resteront les mêmes.

Dans un registre tout à fait différent, la date que tous les écoliers attendent avec impatience est celle de la fin de l'année scolaire. J'en profite pour vous annoncer le départ de notre Directrice, Clarisse Maunoury, et de Sylvie Robin qui elle nous quitte pour une retraite bien méritée après 32 ans passés dans notre école. Je tenais à la remercier personnellement, mais également au nom de mon Conseil Municipal, pour son travail accompli et son engagement auprès de nos enfants. Nous lui souhaitons une belle et heureuse retraite !

Pour pallier ces départs, nous aurons la chance d'accueillir 2 nouveaux enseignants à la rentrée de septembre : Madame Sophie Houdot, qui sera en charge de la direction et affectée à la classe de CM1-CM2 et Monsieur Fabien Métry à la classe de CP-CE1.

*En attendant, profitons de ce bel été ensoleillé. Je vous souhaite de bonnes vacances à toutes et à tous !*

## SÉANCE DU MERCREDI 22 DÉCEMBRE 2021 À 20H30

### ● Convention d'adhésion à la mission R.G.P.D. avec le Centre de Gestion de l'Aube

Le règlement européen 2016/679 dit «RGPD» (Règlement Général sur la Protection des Données), entré en vigueur le 25 mai 2018, impose de nombreuses obligations en matière de sécurité des données à caractère personnel traitées par la collectivité, dont le non-respect entraîne des sanctions lourdes.

Le RGPD s'applique pour tous les traitements de données personnelles, qu'ils soient réalisés pour le propre compte de la collectivité ou non et quel que soit le support utilisé, papier ou informatique.

Afin de répondre aux obligations en la matière, la municipalité signera une convention avec le Centre de gestion 10, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, pour une mission RGPD dont la finalité sera d'assister et de conseiller l'Autorité Territoriale :

- dans la démarche d'évaluation des risques liés à la protection des données personnelles,
- et dans la mise en place d'une politique de mise en conformité avec le RGPD.

Au titre de l'exercice 2022, le coût annuel de cette mission est de 1 000 € pour la Commune.

### ● Décision Modificative n° 3 - Reversement du F.P.I.C.

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Au titre de l'année 2021, le montant à reverser par la Commune au profit de la CCPRS s'élève à 5 391 €.

Ce montant étant inconnu lors de l'élaboration du Budget 2021, il s'avère que la somme de 4 500 € prévue au budget était insuffisante. Il convient donc de procéder à un réajustement.

### ● Réfection de voiries communales - Désignation d'un assistant à maîtrise d'ouvrage

Un programme de réfection de voiries a été défini concernant plusieurs rues de la commune qui souffrent de bords de chaussée dégradés ou qui ne disposent pas de cheminement piétons sécurisé sur trottoir ni de système de collecte et de gestion des eaux pluviales. La maîtrise d'œuvre pour ces travaux a été confiée au Cabinet de Géomètres Guichard et Associés de Troyes.

Il est nécessaire de confier la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à un prestataire

extérieur. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réfection de voiries communales à la SIABA de Troyes, pour un montant de rémunération de 21 000 € HT.

### Questions diverses :

#### Projet d'agrandissement du Cabinet Médical, avenue Général de Gaulle :

Suite à plusieurs contacts de professionnels de santé désireux de s'installer dans le futur Cabinet Médical, il a été demandé à ADS Architecture de réaliser un projet d'agrandissement du bâtiment prévu.

Compte tenu de cette extension, il est proposé de déplacer le lieu d'implantation du bâtiment sur un terrain mieux adapté de par sa configuration et de sa superficie (921 m<sup>2</sup> au lieu de 847 m<sup>2</sup>), situé de l'autre côté de la Pharmacie, entre la propriété de M. et M<sup>me</sup> Choiselat et l'amorce de voirie.

#### Vente des parcelles cadastrées section E n° 959 et 962, d'une superficie de 847 m<sup>2</sup> :

Suite à ce changement, il est décidé de mettre en vente les parcelles susvisées, situées entre la boulangerie et la pharmacie, sur lesquelles le cabinet médical devait initialement être implanté.

#### Travaux propriété communale sise 5, rue des Ecoles :

Divers travaux vont être engagés dans le bâtiment communal sis 5, rue des Ecoles afin d'y aménager une salle de réunion, entre autres. Une partie des locaux sera également destinée à l'Association «La Boule Maiziéronne», par le biais d'une convention de mise à disposition. Chaque membre est invité à réfléchir au nom qui pourrait être donné à ce complexe.

La séance est levée à 22h

## SÉANCE DU JEUDI 20 JANVIER 2022 À 20H30

### ● Ex-aérodrome - Désaffectation et aliénation du chemin rural dit de l'aviation sur la Commune de Maizières-la-Grande-Paroisse

La Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine (CCPRS) est propriétaire des terrains de l'ex-aérodrome depuis le 22 novembre 2006.

En 2019, le Conseil Communautaire a autorisé les travaux d'aménagement des terrains de l'ex-Aérodrome pour la réalisation de 4 nouvelles tranches de zone d'activités et l'aménagement de 2 terrains dédiés à la réalisation de centrales photovoltaïques.



Une parcelle de terrain composant le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque sur Maizières est un ancien chemin rural «dit de l'Aviation», d'une superficie d'environ 2 932 m<sup>2</sup>, appartenant à la commune.

Le Maire expose qu'il est saisi d'une demande d'aliénation de l'emprise de cet ancien chemin rural par la CCPRS, afin d'intégrer la parcelle concernée dans la future centrale photovoltaïque. Il est précisé que cette emprise est abandonnée et inutilisée et que cet ancien tronçon est un reliquat d'une voirie obsolète depuis plusieurs décennies.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la demande d'aliénation de l'emprise de l'ancien chemin rural dit de l'Aviation et décide d'ouvrir une procédure permettant la désaffectation de ce chemin afin de mettre les riverains en demeure d'acquiescer.

● **Adhésion au service de Conseil en Énergie Partagé (CEP) proposé par le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Aube (SDEA)**

Les lois dites Grenelle 1 et Grenelle 2 pour l'environnement, promulguées en 2009 et 2010, ciblent en priorité la lutte contre le changement climatique. Outre ses actions en matière d'électricité et d'éclairage, le SDEA a développé un service de Conseil en Énergie Partagé (CEP), initié par l'ADEME, afin de conseiller les collectivités aubois sur la maîtrise de l'énergie. Ce service comprendra :

- L'inventaire du patrimoine communal et la réalisation d'un bilan énergétique global,
- L'élaboration d'un plan pluriannuel d'actions en vue d'une diminution des consommations, des dépenses énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre,
- L'accompagnement de la commune dans la mise en œuvre de ce plan d'actions et sur l'ensemble des projets relatifs à l'énergie lors de la construction ou la rénovation de bâtiments,
- Le suivi annuel de la mise en œuvre du plan d'actions, de l'évolution des consommations et des dépenses énergétiques du patrimoine communal,
- La sensibilisation et la formation de l'équipe communale et des élus aux problématiques énergétiques.

L'adhésion à ce service donnera lieu à signature d'une convention sur une durée de 4 ans avec une contribution communale égale à 0,70 €/habitant plus un forfait de 250 € la première année, soit 1 328,70 €, et 0,70 €/habitant/an les trois années suivantes, soit 1 078,70 € par an.

● **Acquisition de la parcelle cadastrée section D n° 162, lieudit «le Tout Grain», en vue de créer une réserve foncière pour un futur projet structurant**

Monsieur le Maire :

→ Rappelle le projet d'acquisition de parcelles, situées en zone UXC du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (zone urbaine destinée à recevoir tous types d'activités économiques, y compris des installations classées pour la protection de l'environnement) ;

→ Informe le Conseil Municipal que M. Roger Millet est disposé à céder sa parcelle cadastrée section D n° 162, lieudit «Le Tout Grain», d'une superficie de 2 130 m<sup>2</sup> ;

→ Précise que celle-ci est attenante à la parcelle communale cadastrée section D n° 161 et qu'il serait opportun d'en faire l'acquisition en vue de créer une réserve foncière pour un futur projet structurant ;

→ Fait savoir que, dans le cadre du plan départemental de soutien aux projets structurants des territoires, le Conseil Départemental de l'Aube peut subventionner ce projet d'acquisition, à hauteur de 50 %, ainsi que les frais de notaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquiescer la parcelle cadastrée section D n° 162, d'une superficie de 2 130 m<sup>2</sup>, au prix forfaitaire de 2 500 € et sollicite le Conseil Départemental de l'Aube pour une aide au titre du soutien aux projets structurants des territoires.

● **Acquisition de la parcelle cadastrée section D n° 1499, lieudit «le Village», pour un futur aménagement en centre-bourg**

→ La commune à un projet d'acquisition de parcelles, situées en zone UC du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, attenantes à plusieurs parcelles communales cadastrées section D n° 1498, 1494, 411, 410, 409 et 2333, en vue de créer une réserve foncière pour un futur aménagement urbain en centre-bourg ;

→ M<sup>me</sup> Catherine Beudy, née Folleas et M. Benoît Folleas sont disposés à céder la parcelle cadastrée section D n° 1499, sise rue de la République (lieudit «Le Village»), d'une superficie de 583 m<sup>2</sup>.

Considérant l'intérêt de la Commune et après négociation avec les propriétaires, il est décidé d'acquiescer cette parcelle pour un montant de 26 235 €, soit 45 €/m<sup>2</sup>.

● **Détecteurs de CO2**

Pour lutter contre la propagation du coronavirus, il est nécessaire d'équiper l'école, l'accueil de loisirs et la restauration scolaire de détecteurs de CO2, d'où l'acquisition de 11 blocs d'alimentation répartis comme suit : 8 capteurs dans les salles de classe, 1 à la restauration scolaire et 2 à l'accueil de loisirs, pour un montant global de 1 593,30 € TTC.

Le Ministère de l'Éducation Nationale, de la jeunesse et des sports a instauré un soutien financier exceptionnel aux collectivités territoriales faisant l'acquisition de capteurs de CO2 pour leurs écoles. Le Conseil Municipal sollicite les services de l'État pour une aide au titre du soutien aux collectivités à l'acquisition de capteurs de CO2 pour les écoles.

La séance est levée à 22h30

**SÉANCE DU JEUDI 17 MARS 2022 À 20H30**

● **Vente de la parcelle communale cadastrée section E N° 959, sise avenue Général de Gaulle, à M<sup>mes</sup> Pamela Baudesson et Jennifer Baudesson**

La Commune est propriétaire de la parcelle jouxtant la future pharmacie, sise avenue Général de Gaulle, cadastrée section E n° 959, d'une contenance de 525 m<sup>2</sup>.

M<sup>mes</sup> Pamela et Jennifer Baudesson sont intéressées par l'achat de ce terrain en vue d'y construire un salon de coiffure et d'esthétique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la cession de la parcelle susvisée au prix de 23 625 €, soit 45 €/m<sup>2</sup>.

● **Vente des parcelles communales cadastrées section E 960 et 961, sises avenue Général de Gaulle, à M<sup>me</sup> Anne-Laure Pinta et M. Alban Pinta**

La Commune est propriétaire des parcelles cadastrées section E n° 960, d'une superficie de 169 m<sup>2</sup>, et 961, de 676 m<sup>2</sup>, longeant la propriété de M. Florent Pinta, sise avenue Général de Gaulle.

Les enfants de ce dernier ont manifesté le souhait d'acquiescer cette bande de terrain qui leur permettrait d'avoir un accès direct à la parcelle située à l'arrière de la propriété.

Considérant que ce terrain ne présente pas d'intérêt particulier pour la Commune, il est décidé de le vendre au prix auquel il avait été acheté en 2020 à la SCI RAMERUPT FONCIER pour l'aménagement du Pôle

Santé, à savoir 25 €/m<sup>2</sup>, soit 21 125 € pour l'ensemble.

● **Demandes de fonds de concours 2022 d'aide au développement des communes membres de la CCPRS pour les travaux de mise en accessibilité de la salle polyvalente et d'aménagement de l'aire de stationnement RD 619**

Dans le cadre des travaux de mise en accessibilité qui ont été réalisés à la salle polyvalente, d'une part, et d'aménagement de l'aire de stationnement RD 619, d'autre part, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer les demandes de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine (CCPRS), en vue de participer au financement de ces opérations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité sollicite l'attribution de fonds de concours auprès de la CCPRS au titre de l'aide au développement des communes membres :

- d'un montant de 53 891,52 € pour les travaux de mise en accessibilité et de rénovation de la salle polyvalente ;
- d'un montant de 63 603,02 € pour les travaux d'aménagement de l'aire de stationnement sur la RD 619.

● **Extension de l'installation communale d'Éclairage public Chemin du Calvaire**

Il y a lieu de prévoir des travaux d'extension de l'installation communale d'éclairage public Chemin du Calvaire en vue d'y desservir plusieurs futures propriétés.

Ces travaux incombent au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Aube (SDEA), auquel la Commune adhère. Ils comprennent :

- 1) la fourniture et la pose de 4 ensembles d'éclairage public, chacun composé d'un mât d'éclairage public en acier galvanisé thermolaqué de hauteur 4 m, équipé d'un luminaire différentiel avec appareillage de classe 2 à LED ;
- 2) la création d'un réseau souterrain d'éclairage public sur une longueur d'environ 100 mètres.

Le coût hors TVA de ces travaux est estimé à 10 000 € et la contribution de la Commune sera égale à 50 % de cette dépense (soit 5 000 €), versée sous forme d'un fonds de concours au SDEA.

● **Avis relatif au projet de construction du Parc Eolien Rochebeau sur les Communes de Bagneux, Clesles et Etreilles-sur-Aube**

La Société «Ferme éolienne de Rochebeau» a déposé une demande d'autorisation environnementale à la Direction Départementale des Territoires (DDT) de la Marne pour la construction et l'exploitation d'un parc éolien composé de 7 éoliennes : 5 seront implantées dans le Département de la Marne sur les Communes de Bagneux et Clesles et 2 dans l'Aube sur la Commune d'Etreilles-sur-Aube.

Le projet prévoit l'exploitation de 7 aérogénérateurs, d'une hauteur maximale de 165 m en bout de pale, avec une puissance totale de 21 MW (3 MW/unité). La capacité de production électrique annuelle est estimée à 50 GWh.

Conformément à l'arrêté préfectoral de la Marne, en date du 08/02/2022, le Conseil Municipal est invité à émettre un avis sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet de construction et d'exploitation du parc éolien dit «Ferme éolienne de Rochebeau» sur les communes de Bagneux, Clesles et Etreilles-sur-Aube.

La séance est levée à 22h30

**SÉANCE DU JEUDI 14 AVRIL 2022 À 20H30**

● **Compte Administratif 2021**

Le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2021 qui fait apparaître un excédent cumulé de 188 536,05 €.

→ Le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, à 13 voix Pour, adopte le Compte administratif comme suit :

| COMPTE ADMINISTRATIF                                   | Dépenses              | Recettes              | Solde (+ ou -)        |
|--------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>Section de Fonctionnement</b>                       |                       |                       |                       |
| Résultats propres à l'exercice 2021                    | 1 095 973,64 €        | 1 215 848,31 €        | + 119 874,67 €        |
| Solde antérieur reporté (ligne 002)                    |                       | 134 834,73 €          | + 134 834,73 €        |
| Excédent ou déficit global                             |                       |                       | + 254 709,40 €        |
| <b>Section d'Investissement</b>                        |                       |                       |                       |
| Résultats propres à l'exercice 2021                    | 656 488,38 €          | 482 171,67 €          | - 174 316,71 €        |
| Solde antérieur reporté (ligne 001)                    |                       | 131 443,36 €          | + 131 443,36 €        |
| Excédent ou déficit global                             |                       |                       | - 42 873,35 €         |
| <b>Restes à réaliser au 31/12/2021</b>                 |                       |                       |                       |
| Fonctionnement                                         |                       |                       | 0,00 €                |
| Investissement                                         | 396 300,00 €          | 373 000,00 €          | - 23 300,00 €         |
| <b>Résultats cumulés (y compris restes à réaliser)</b> | <b>2 148 762,02 €</b> | <b>2 337 298,07 €</b> | <b>+ 188 536,05 €</b> |

Considérant que les résultats du Compte Administratif concordent avec ceux du Compte de Gestion ;

→ Le Conseil Municipal ENTÉRINE le Compte de Gestion 2021.

● **Subvention aux associations locales pour l'année 2022**

Suite aux demandes de subventions déposées par les associations et après examen de leurs bilans financiers, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention aux différentes associations locales, dont le montant total s'élève à 24 825 € pour l'année 2022.

● **Rénovation de l'Éclairage des terrains de tennis**

Il y a lieu de prévoir la rénovation de l'éclairage des terrains de tennis.

Ces travaux incombent au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Aube (SDEA), auquel la Commune adhère. Ils comprennent :

- le remplacement sur mâts existants de 8 projecteurs par des projecteurs d'éclairage sportif avec appareillage de classe 2 à LED ;
- l'adaptation des dispositifs de protection électrique dans la commande d'éclairage.

Le coût hors TVA de ces travaux est estimé à 12 000 € et la contribution de la Commune sera égale à 60 % de cette dépense, soit 7 200 €, versée sous forme d'un fonds de concours au SDEA.

● **Renforcement de l'installation communale d'éclairage public Rues Maréchal de Lattre de Tassigny, Jean Monnet, Jules Ferry, Maurice Renault et Placette Léopoldine Deschamps**

Il y a lieu de prévoir le renforcement de l'installation communale d'éclairage public dans les rues suivantes :

- Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny,
- Rue Jean Monnet,
- Rue Jules Ferry,
- Rue Maurice Renault,
- Placette Léopoldine Deschamps.

Ces travaux, qui incombent au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Aube (SDEA), comprennent :

- le remplacement de la source lumineuse dans 11 luminaires existants par un plateau à LED,
- le remplacement, sur supports existants, de 54 luminaires vétustes par des luminaires fonctionnels d'éclairage public avec appareillage de classe 2 à LED,
- l'adaptation des dispositifs de protection électrique existants.

Le coût hors TVA de ces travaux est estimé à 26 000 € et la contribution de la Commune sera égale à 50 % de cette dépense, soit 13 000 €, versée sous forme d'un fonds de concours au SDEA.

● **Adoption du Budget Communal 2022**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2022 arrêté comme suit :

|                                  | DEPENSES              | RECETTES              |
|----------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>Section de fonctionnement</b> | <b>1 395 543,00 €</b> | <b>1 395 543,00 €</b> |
| <b>Section d'investissement</b>  | <b>2 472 873,35 €</b> | <b>2 472 873,35 €</b> |
| <b>TOTAL</b>                     | <b>3 868 416,35 €</b> | <b>3 868 416,35 €</b> |

- **Principaux investissements prévus au budget :**

|                                                                                                 |           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Travaux de voirie Rues de Poussey + pose de 4 poteaux incendie                                  | 911 000 € |
| Construction du cabinet médical avenue Général de Gaulle (1 <sup>ère</sup> tranche)             | 500 000 € |
| Réfection de l'église (1 <sup>ère</sup> tranche)                                                | 170 000 € |
| Viabilisation terrain pour construction de maisons « Ages et vie » - chemin du bout des ruelles | 127 000 € |
| Acquisition de terrains en vue de créer une réserve foncière pour de futurs aménagements :      | 28 735 €  |
| ● Parcelle D 1499 Rue de la République à M <sup>me</sup> BEUDY-FOLLEAS Catherine                | 26 235 €  |
| ● Parcelle D 162 «lieudit le Tout Grain » à M. MILLET Roger                                     | 2 500 €   |
| Aménagement PMR (personnes à mobilité réduite) du cimetière                                     | 130 000 € |
| Rénovation maison «Barthomeuf» rue des Ecoles                                                   | 40 000 €  |
| Acquisition de matériels divers :                                                               |           |
| - Visiophone école                                                                              | 3 300 €   |
| - 2 ordinateurs portables                                                                       | 2 900 €   |
| - Arroseur terrain de foot                                                                      | 6 900 €   |
| - Rideaux salle polyvalente                                                                     | 5 000 €   |

● **Vote des taux d'imposition pour 2022**

Les collectivités territoriales doivent voter les taux des impositions directes locales perçues à leur profit avant le 15 avril.

Compte tenu de la réforme liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette dernière n'est plus perçue par les communes mais par l'Etat depuis 2021. Cette perte de ressources pour les communes est compensée par :

- ◆ le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) ;
- ◆ la mise en œuvre d'un coefficient correcteur d'équilibrage.

Par conséquent, le panier des recettes fiscales de la Commune est composé de :

- ◆ la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) ;
- ◆ la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) ;
- ◆ la taxe d'habitation réduite aux seules résidences secondaires ;
- ◆ la cotisation foncière des entreprises (CFE).

Pour mémoire, le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est gelé sur son niveau de 2019, soit 19,78 % pour la Commune.

Monsieur le Maire propose de reconduire en 2022 les taux d'imposition communaux appliqués en 2021.

Vu le budget primitif 2022 et considérant que la Commune entend poursuivre son programme d'aménagements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 14 voix Pour, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition et de fixer les taux de la fiscalité directe locale comme suit :

- ◆ Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 32,79 % (part communale : 13,37 % + part départementale : 19,42 %)
- ◆ Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 20,27 %
- ◆ Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 15,20 %

**Questions diverses :**  
**Projet d'agrandissement du terrain de pétanque :**

Devant la montée en puissance de l'Association «la Boule Maiziéronne», qui attire de plus en plus d'adhérents et de participants aux divers championnats organisés, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à la demande d'agrandissement du terrain de pétanque sollicitée par M. Patrick Pariat, Président de ce Club.

La séance est levée à 22h30.

## SÉANCE DU MARDI 21 JUIN 2022 À 20H30

### ● Souscription d'un emprunt de 752 000 € pour le financement des travaux de réfection de voiries : rues Calmette, Lombards, Billouts, Jacquets, Pont de Clairvaux, Moulin, Basse de Poussey

Suite à l'appel d'offres publié pour la réalisation des travaux de voirie sur diverses rues de «Poussey», seules deux entreprises se sont manifestées, ROUSSEY, pour un montant de 680 836,16 € H.T et COLAS pour 759 560,55 € H.T. L'entreprise ROUSSEY, ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, a été retenue pour effectuer ces travaux.

Il est rappelé que le montant de ces travaux est estimé à 788 000 € HT, soit 945 600 € TTC, incluant les honoraires de l'Assistant Maître d'Ouvrage et de géomètre, les études de sol et les frais divers.

Afin de financer ce projet, il serait nécessaire de recourir à un emprunt.

Suite aux simulations reçues de la Caisse d'Épargne, de la Caisse des Dépôts et Consignations et du Crédit Agricole, il s'avère que la proposition de la Caisse des Dépôts et Consignations est la plus compétitive, à savoir :

- Montant : 752 000 €
- Durée d'amortissement : 25 ans
- Périodicité des échéances : annuelle
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat : + 0,53 %
- Révision du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux d'intérêt du Livret A
- Commission d'instruction : 0,06 % du montant sollicité.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différentes propositions et après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition de prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations et autorise le Maire à signer le contrat de prêt.

### ● Renouvellement de la convention avec l'APEI Aube pour la fourniture des repas de la restauration scolaire par l'IME «Verger Fleuri»

La convention conclue avec l'APEI Aube pour la fourniture des repas de la restauration scolaire par l'IME «Verger Fleuri» arrivera à échéance le 31 août 2022.

Au terme de ces 2 années de partenariat avec cet Etablissement, le bilan continue de s'avérer concluant.

Face à ce constat et après avoir pris contact avec le responsable de l'IME «Verger Fleuri», Marie-Claire Floret indique que l'Etablissement accepte de poursuivre notre collaboration dans le cadre de la fourniture des repas. Pour l'année scolaire 2022/2023, le tarif unitaire du repas est fixé à 4 € TTC, soit une hausse de 0,20 €, et ce afin de faire face à l'inflation.

Considérant la volonté de la Commune de poursuivre sa démarche axée sur des critères essentiels :

- privilégier la qualité des produits issus des circuits courts et la cuisine traditionnelle élaborée sur place ;
- lutter contre le gaspillage alimentaire ;
- soutenir l'emploi local ;
- renforcer le partenariat déjà existant depuis de nombreuses années (projet chorale inter-établissements Ecole / IME, accueil de jeunes stagiaires de l'Etablissement),

le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de l'Etablissement IME «Verger Fleuri» pour la préparation des repas de la restauration scolaire au prix de 4 € TTC / repas et PRÉCISE que cette hausse des tarifs ne sera pas répercutée sur les familles.

### ● Convention territoriale globale (Ctg) entre la CAF de l'Aube, la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine et la Commune de Maizières-la-Grande-Paroisse

Marie-Claire Floret informe l'assemblée que la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine (CCPRS) et la Ville de Romilly étaient signataires d'un Contrat enfance-jeunesse (Cej) avec la CAF de l'Aube, et ce jusqu'en 2021.

Ce contrat d'objectifs et de financement avait pour but de contribuer au développement de l'accueil des enfants et des jeunes, en favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil et en recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale.

Depuis 2020, les Cej sont, au fil de leurs renouvellements, progressivement remplacés par les Conventions territoriales globales (Ctg). A ce titre, les deux collectivités ont signé une Ctg avec la CAF de l'Aube courant 2021.

La Commune de Maizières-la-Grande-Paroisse n'était, quant à elle, pas signataire d'un Contrat enfance jeunesse. En tant que Commune adhérente de la CCPRS, la CAF de l'Aube propose de l'intégrer à la Convention territoriale globale, dès 2022, ce qui lui permettrait de bénéficier, en plus des prestations CAF existantes, du bonus territoire plancher pour l'Accueil de Loisirs « Les Galopins ». Au regard des données d'activités 2021, la collectivité pourrait bénéficier d'un financement supplémentaire d'environ 5 000 € pour 2022.

En contrepartie, la Commune s'engagerait à maintenir son accueil de loisirs pendant toute la durée de la Ctg, soit jusqu'en 2025 :

- en veillant à accueillir au mieux les enfants en situation de handicap lorsqu'il y a des demandes ;
- en maintenant une tarification dégressive, afin de favoriser la participation des familles à faibles ressources ;
- en veillant à développer des relations de qualité avec les parents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la Commune à la démarche Ctg proposée par la CAF de l'Aube.

### Questions diverses :

#### Travaux Eglise :

Afin de faire un point sur la conduite et la planification des travaux de rénovation de l'église, une réunion de travail a récemment été organisée avec M. Daniel Juvenelle, architecte en charge du dossier.

Suite à l'étude de notre dossier par l'architecte des bâtiments de France, ce dernier a émis un avis défavorable à la création d'une poutre béton à l'intérieur de l'église. En conséquence, il sera nécessaire de procéder à des travaux de renforcement de la charpente engendrant un coût supplémentaire.

Parallèlement et au vu de la forte augmentation des prix des matériaux due à l'inflation, le montant de la 1ère tranche des travaux subit une hausse de 223 590 € HT par rapport au montant initial estimé et se monte désormais à 1 071 390,60 € HT, soit 1 283 868,72 € TTC.

Il en est de même pour les tranches suivantes. Ainsi, le montant global des travaux passe à 3 195 000 € TTC, soit une augmentation de 1 239 000 € TTC.

- Le Conseil Municipal prend acte de cette

hausse et émet un avis favorable au lancement des travaux qui devraient commencer début 2023.

#### Projet éolien :

La société RWE Renouvelables France a demandé à rencontrer M. le Maire afin de présenter un projet éolien envisagé sur la Commune.

- Après avoir pris connaissance de ce dossier, le Conseil Municipal émet, à l'unanimité, un avis défavorable à l'extension du parc éolien déjà existant à proximité du territoire communal.

#### Electrification du réseau SNCF de Nogent-sur-Seine à Troyes (phase 2) – Travaux Pont de la Voie de l'Orme :

Suite à plusieurs réunions organisées avec le Maître d'ouvrage et le pilote d'opération des travaux d'électrification du réseau SNCF programmés entre Nogent-sur-Seine et Troyes, Monsieur le Maire présente le dossier à l'assemblée.

En ce qui concerne notre Commune, ce chantier va nécessiter des travaux d'adaptation du pont de la voie de l'Orme au gabarit d'électrification, qui devraient débuter courant 2025. Ce projet est entièrement pris en charge par la SNCF.

Il est également précisé que la question de l'élargissement du pont a de nouveau été évoquée à l'occasion de ces travaux.

Au vu du montant de ces travaux d'élargissement estimé à 2 millions d'euros, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas donner suite à ce projet et précise que le pont sera refait à l'identique.

#### Projet de construction d'une MAM (Maison d'Assistant(e)s Maternel(le)s :

Un projet de création d'une MAM est actuellement en cours de réflexion, et ce afin de permettre aux assistantes maternelles qui le souhaitent de se regrouper et d'exercer leur métier dans des locaux adaptés, en dehors de leur domicile.

Il s'avère qu'une opportunité foncière jouxtant l'ensemble des bâtiments communaux se présente et pourrait parfaitement convenir à cette réalisation.

Une réunion a également eu lieu avec l'ensemble des assistantes maternelles de la commune afin d'échanger sur ce sujet.

- Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à poursuivre l'étude de faisabilité du projet.

La séance est levée à 23h30.

## Tabac-presse, une page s'est tournée !

Rencontre avec Patricia et Christian :

### Bonjour Patricia et Christian. Alors, comment se passe cette retraite tellement méritée ?

Tout se passe très très bien ! Nous consacrons une grande partie de notre temps à nos enfants, nos petits-enfants et bien sûr à nous-mêmes ! Nous avons déjà fait deux séjours au Grand-Bornand, notre lieu de villégiature préféré. On s'occupe aussi de la maison et je me suis remise à cuisiner, ce que je n'ai pas eu le temps de faire pendant des années.



### Pouvez-vous nous raconter l'histoire de ce commerce emblématique de notre commune ?

C'est Noël Vinot, le père de Guy et donc mon grand-père qui, en 1938, a racheté le fond de M. Jaillant, alors maréchal-ferrant. C'était situé dans le bâtiment où est le magasin actuellement, tout du moins une partie. Il a diversifié l'activité en fabriquant des roues en bois avec cerclages métalliques pour les charrettes, des socs pour les charrues et s'est aussi lancé dans la ferronnerie et la métallerie, c'est à dire tout ce qui était en fer forgé pour les particuliers. Il fabriquait aussi des remorques pour les forains.

En 1939, il a été mobilisé et libéré en 1945. Après la guerre, il a ouvert une station service sous l'enseigne Antar® et a continué ses autres activités.

En 1965, son fils Guy (NDLR : père de Patricia) a pris la suite en y ajoutant la mécanique agricole et automobile, ainsi que l'activité de plombier-chauffagiste. Sonia, son épouse, s'occupait du magasin et de la station-service qui proposait aussi tout un tas de pièces automobiles, de l'huile pour les moteurs, etc....(Le slogan aurait pu être «chez Vinot, il y a tout ce qui faut pour votre auto !»)

En 1975, c'est la création de l'espace presse, activité cédée par Mme Courtois dont le magasin était situé un peu plus loin dans la rue, en allant vers Troyes. Le 1er mai 1977, le magasin devient aussi un «bureau de tabac» après que M. Léger, patron du café de la gare, ait arrêté cette activité.

En 1983, c'est l'arrivée de la vente des jeux d'argent de la Française Des Jeux, en 2007, la reprise du bureau de poste.

En octobre 2011, nous avons pris la suite de mes parents et, quelques temps plus tard, ajouté le PMU. En juin 2012, nous avons embauché Corinne afin de nous épauler. Sans elle, nous n'aurions pas pu mener à bien notre affaire. Merci beaucoup !

Pour terminer cet historique, nous avons refait totalement l'aménagement intérieur en 2016, après avoir auparavant fait des travaux extérieurs, notamment pour protéger le magasin, qui avait fait l'objet de plusieurs cambriolages.

Et puis le 22 février 2022, nous avons terminé cette belle aventure en cédant notre commerce à Nathalie et Benoît.

### Merci Patricia et Christian et « bonne retraite »!



### Rencontre avec Nathalie : (NDLR : pendant que Benoît s'occupe des clients!)

### Bonjour Nathalie, parlez-nous un peu de vous !

Benoît a travaillé pendant 25 ans à La Poste, au guichet de différents bureaux de la région où il effectuait des remplacements. Il a donc une vraie connaissance des activités postales. Il est actuellement en disponibilité pour plusieurs années.

Quant à moi, j'étais responsable d'une agence d'intérim sur la région troyenne.

### Qu'est-ce qui vous a amenés à reprendre ce commerce ?

C'était mon idée. Je souhaitais voler de mes propres ailes et gérer ma propre activité. Et

puis, dès que nous avons rencontré Patricia et Christian, le courant est passé tout de suite. Ce fût une très belle rencontre qui restera gravée dans nos mémoires.

C'est un commerce très «familial», une clientèle très familiale. On voit beaucoup de monde et, petit à petit, la relation s'instaure, nous sommes très heureux de ce climat plutôt amical. On peut dire qu'on a pris nos marques.

### Avez-vous des projets pour ce commerce ?

Tout d'abord, je souhaite vous informer qu'un distributeur de billets est de nouveau

à la disposition de la clientèle pour les retraits d'espèces.

On est encore en phase d'apprentissage, il y a tellement de choses à connaître ! Mais on aimerait bien proposer des produits locaux car ça nous tient à cœur de faire connaître notre région, notamment parce qu'on a aussi une clientèle de passage de par notre situation sur la route de Paris.

### Merci Nathalie et Benoît et bon courage pour le futur !

## Une nouvelle officine flambant neuve



Mathieu Sasportès, pharmacien à Maizières, a eu la gentillesse de répondre à nos questions :

### Pourquoi et quand avez-vous projeté de changer de lieu pour la pharmacie ?

L'ancienne pharmacie ne correspondait plus aux différentes normes en vigueur par manque de place, notamment :

- Pas de salle blanche (utile pour les vaccinations, les soins, les entretiens médicamenteux avec les patients et actuellement les tests de dépistage COVID),
- Pas de salle spécifique d'orthopédie et de contention,

- Pas d'espace préparatoire,
- Pas d'accessibilité pour les femmes enceintes et les personnes à mobilité réduite, ce qui nous obligeait d'aller à leur rencontre sur le parking, ce qui n'était pas le plus pratique pour les personnes et le personnel.

- L'espace de stockage qui était insuffisant et ne répondait plus aux obligations de contrôle des températures, ainsi que le sas de livraison.

En outre, l'espace de vente était trop exigu, ce qui nuisait à la confidentialité.

C'est pour toutes ces raisons que j'ai pris la décision en 2018 de bâtir le projet de la construction d'un nouveau bâtiment, conforme aux normes et plus spacieux.

Aujourd'hui, la structure répond à toutes ces normes et demandes.

### Comment avez-vous préparé ce projet ?

Ce projet a pu voir le jour grâce à un travail en étroite collaboration avec la mairie de Maizières-la-grande-Paroisse et M. Lamy, que je remercie particulièrement.

L'architecte responsable du projet a plutôt contribué à l'organisation de l'implantation et de l'extérieur du bâtiment et j'ai plutôt assuré



## VIE COMMUNALE

la partie de l'aménagement intérieur que je voulais fonctionnel et pratique, que ce soit pour les patients ou pour nous, l'équipe et moi-même.

De plus, je souhaitais conserver une apparence dans l'esprit du village, une officine à taille humaine avec un aspect «maison».

### **Est-ce que la nouvelle pharmacie correspond à vos attentes et à celle de vos patients ?**

Tout d'abord pour les patients, le nouvel espace de vente est plus spacieux et plus agréable.

Le bâtiment est plus facile d'accès pour tous les publics et le parking est plus grand et plus accessible.

Pour le personnel, les locaux sont plus reposants et l'outil plus adapté, puisque les salles sont différenciées pour améliorer le fonctionnement du quotidien : comme le back office (espace qui nous est réservé pour délivrer les médicaments et autres produits de santé sur ordonnance), la salle orthopédie, la salle blanche, ...

### **Y-a-t-il des changements au niveau du matériel ?**

Les consultations de télémedecine sont toujours possibles. Mais il n'y a pas de robot pour la distribution des médicaments, par exemple.

Le matériel disponible est aussi plus visible : le fait de pouvoir l'exposer dans la vitrine a permis

d'avoir plus de demandes. Je fais moi-même l'installation de ces équipements, lorsque cela est nécessaire, ce qui permet d'avoir un contact plus convivial avec les patients et leur famille.

### **Avez-vous une remarque ?**

Je suis très satisfait de ce projet en collaboration avec la mairie de Maizières. Il continue d'être porté par la commune avec les futurs locaux qui vont naître à côté.

Une remarque concerne l'utilisation du parking, qui, même s'il est suffisant actuellement, devra dans un avenir proche, avec le nouveau cabinet médical, être réservé aux patients uniquement.



### **«Liberté, liberté chérie»**

Le conseil municipal, le président de la F.N.A.C.A., les présidents d'associations, les porte-drapeaux, les pompiers, la musique de «La Renaissance» et la population se sont réunis autour du monument aux morts pour fêter la cérémonie du 8 mai 1945 dans un contexte particulier. En effet, alors que l'Europe vit en paix depuis 77 ans, la guerre est aujourd'hui à ses portes, en Ukraine.

Le 14 juillet, la fête nationale est l'occasion de célébrer l'unité de tous les français autour d'un événement fédérateur : la commémoration de la prise de la Bastille pendant la Révolution de 1789.

Après le traditionnel discours du Maire, un apéritif a été offert à la population tandis que les enfants dégustaient des bonbons.

N'oublions pas qu'aujourd'hui encore, des peuples se battent pour obtenir ou conserver cette précieuse liberté dont nous jouissons.



Cérémonie du 8 mai 1945



Cérémonie du 14 juillet

### **Le repas tant attendu !**

«Qu'il est bon de retrouver enfin ses amis autour d'une bonne table» !

C'est ce que se sont dit nos aînés qui avaient choisi le repas plutôt que le colis de fin d'année. Le 18 mai dernier, ils étaient cent vingt, en incluant les conjoint(e)s et les membres du CCAS, à déguster le très bon repas offert par la commune. Privés de ce moment de convivialité ces deux dernières années, ils ont pu, avec bonheur, parler, rire, se sourire. Bref, vivre comme avant !

Mais, comme il était de mise auparavant, la journée ne se terminait pas après la dégustation du café. Elle s'en est suivie par les traditionnels jeux de cartes jusqu'en fin d'après-midi. Certains auraient peut-être souhaité que ce soit jusqu'au bout de la nuit, mais il ne faut tout de même pas exagérer !



### **Nouveaux arrivants**

La Municipalité invite tous les nouveaux habitants à venir se présenter à la Mairie dès leur arrivée. A cette occasion, un livret d'accueil et de nombreuses informations sur la vie dans notre belle commune leur seront délivrés.



### **Recensement de la population**



Un recensement de la population maiziéronne aura lieu en septembre 2022. Merci de réserver un bon accueil aux agents recenseurs et surtout, comptez-vous bien avant !

### **Préparation plan canicule - RAPPEL**

Afin de protéger les habitants, un plan est mis en œuvre pour identifier les personnes dont la fragilité se trouve aggravée en cas de canicule ou tout autre événement portant atteinte à la santé. Dès lors qu'un risque est avéré, les personnes fragiles seront appelées ou visitées quotidiennement par la Mairie afin de s'assurer que tout va bien et, dans le cas contraire, de prendre les mesures qui s'imposent.

**Les personnes âgées ou handicapées qui le souhaitent sont invitées à s'inscrire en téléphonant à la Mairie au 03 25 24 83 07. Si vous êtes concerné(e) et que vous n'êtes pas encore inscrit(e), ne tardez pas à le faire, il en va de votre sécurité !**



## Neuf nuances de «blue» chez la mésange bleue

Il va neiger sur Troyes, il neige, il a neigé. Un oiseau attend, de marbre, incrusté dans le froid derrière une vitre. La fenêtre s'ouvre enfin, libère 11 g, un angelot bleu abysse, ciselé d'impatience et de merveilleux. Se réfugiant au creux d'une main, il s'y blottit, et réchauffé, se saisit de la graine de tournesol, remerciant son protecteur du vivant velouté de son corps et d'un ardent scintillement de regard.



Les Romains associaient la visite d'une mésange bleue alentour à un heureux présage : celui d'une généreuse fertilité au sein de leur demeure.

### «Petit Forgeron» en Espagne

Ce trésor des îles, aux nuances de bleus, baptisé ici mésange bleue et petit forgeron en Espagne, jouit d'une grande popularité familiale. L'existence l'orne, tête au pied, d'un bonnet bleu ciel inséré d'un liséré bleu nuit noire reliant bec-œil-nuque. S'y associent des miroitements bleu gris dorsal, jaune citron ventral, parachevant cette unique toile de Maître.

### Au quotidien, 1 500 insectes sont nécessaires à la survie d'une mésange bleue

De mémoire de passereaux, le bleu pastel de l'alliance calotte-ailes-queue, marié à un bleu modéré aux pattes et aux doigts, est inaccoutumé chez eux. Batifolages bleu électrique, vols de crooners en parachute, offrandes rituelles, hérissements de plumes frontales bleu azur créent au printemps des couples ardents. Les sexes se différencient entre eux, grâce à l'inégale réflexion de leurs couleurs aux rayons ultraviolets, imperceptibles à l'œil humain.

Un sens chorégraphique inné anime un corps chuintant à l'envers, délestant les feuillus de la vermine : au quotidien, 1500 insectes seront nécessaires à sa survie. Dès les frimas, elle zinzinule de son chant, en cousinade, dans les roselières des étangs, perforant les cannes desséchées, à la recherche de chrysalides. Anoblée à pilonner, du bec pointu et compact, les graines coriaces dont celles de gui collées aux branches

par les grives et les fauvettes, il revient à la mésange bleue de détruire ces parasites, les digérant dans un estomac aux sucs digestifs très corrosifs.

Son logis se compose d'isolants, mousse, laine, poils, soie d'araignées, et de plantes aromatiques désinfectantes : menthe, lavande, thym, que la mésange découvre avec son odorat. Le tissage de l'assortiment forme une coupelle finement garnie de duvets et de crin, installée dans une cavité à l'entrée étroite (arbre, nichoir adapté), où la femelle couve 18 jours, onze œufs choyés, à une température constante sous elle de 39°C en air libre ! Les oisillons nidicoles (qui se font restaurer au nid) nécessitent des parents un tour de force de 20 jours d'allers-retours en becquées de chenilles, entre autres les carpocapses du pommier et du poirier, potentiellement ainsi détruites à 90 %.

### Une méchante bactérie

Malheureusement pour elle, une bactérie provoquant une pneumonie a récemment décimé 26 000 de ses congénères en Europe. Néanmoins, c'est une solide bleue turquoise, qui baguée, nous renseigne sur sa durée moyenne de vie : 8 ans et 7 mois.

Du fait de sa remarquable fécondité, les Romains associaient sa visite alentour à un présage, celui d'une généreuse fertilité au sein de leur demeure. Elle confère la légèreté, couplée d'indépendance, au bénéficiaire d'un bras tatoué à son effigie, et est vénérée des marins comme symboles de loyauté et de chance. Seule espèce de la famille des paridés à arborer du bleu cobalt sur la tête, cette conquérante d'espaces joue subtilement de l'art puissant et vulnérable du beau. Protégée juridiquement, elle reste cependant très méfiante dans l'environnement, n'y voyant pas forcément que du bleu.



La mésange bleue en hiver gonfle son plumage pour se protéger du froid.



Les mésangeaux dans leur nid situé dans un nichoir. Le nid se compose d'isolants et de plantes aromatiques désinfectantes.



À l'automne, l'oiseau rejoint ses congénères au bord des étangs pour y trouver sa nourriture.

Photos Fabrice CROSET

## Centre de soins pour la faune sauvage : un hôpital pour les animaux

Si vous trouvez un animal sauvage blessé, un oisillon tombé du nid ou bien un petit animal abandonné par ses parents, vous pouvez contacter le Centre de soins pour la faune sauvage situé à Soulaines en appelant le 03.25.92.56.02. Si besoin, le centre contactera «un rapatrieur» qui se chargera de récupérer l'animal et le transportera jusqu'au centre de soins.



Retrouvez plus d'informations sur le site du centre « <https://jhm.fr/centre-de-soins-pour-la-faune-sauvage-un-hopital-pour-les-animaux-sauvages/> » car, parfois, il ne faut pas toucher l'animal et le déplacer.

Enregistrez le numéro de téléphone du centre dans vos contacts, vous pourrez ainsi l'appeler tout en restant sur le lieu où vous avez trouvé l'animal.

## Nichoirs, une seconde envolée

La pose des nichoirs débutée en 2021 s'est poursuivie cette année à Poussey et au lotissement du clos du Roy.

Les enfants du centre de loisirs, encadrés par Cécile Juge et son équipe, les ont décorés de superbes dessins et de numéros qui serviront prochainement à un rallye.

Nous avons eu la chance de voir une mésange bleue dans l'un des nichoirs posés cette année. Les oiseaux ont donc trouvé et accepté nos refuges.

Une dernière campagne de pose aura lieu avant le mois de février 2023 pour que notre village soit une oasis de biodiversité et de bien-être.



*“L'oiseau a son nid, l'araignée sa toile, et l'homme l'amitié”.*

*William Blake*

## Un trésor dans nos jardins

Lorsque l'on dit «orchidée» on pense souvent «fleur exotique». Mais savez-vous que l'Aube compte 41 espèces d'orchidées sauvages, ce qui en fait l'un des départements les plus riches de France.

Si vous cherchez bien, vous pouvez trouver dans votre jardin, à la fin de l'hiver et au début du printemps, des feuilles un peu plus larges et un peu plus grasses que du plantain. Ce sont des orchidées. Discrètes mais remarquables, ces plantes sont fragiles. Respectons leur milieu naturel afin de les protéger !

Il faudra être digne de «Mario Bros» pour passer la tondeuse en épargnant ces plantes mais cela en vaut la chandelle : elles seront magnifiques, égayeront votre pelouse et émerveilleront vos amis ou les curieux qui regarderont votre pelouse. Floraison d'avril à juin.



Photos prises dans des jardins à Maizières

Retrouvez le rendez-vous « Nature » rédigé par Yves Meurville le troisième dimanche de chaque mois dans L'Est éclair et Libération-Champagne.

Texte reproduit avec l'aimable autorisation de L'Est éclair et Libération-Champagne.

## Lutte biologique et auxiliaires contre les pucerons

Que l'on soit jardiniers amateurs ou simplement amoureux des fleurs, nous avons déjà remarqué des plantes sensibles aux attaques des pucerons. Ce sont de redoutables ravageurs qui vivent en colonies, se reproduisent très vite et s'attaquent aux feuilles et aux bourgeons des végétaux. Ils sucent leur sève et peuvent transmettre des virus responsables de plusieurs maladies.

### Lutte biologique préventive (avant l'arrivée des pucerons)

#### Purin de prêle des champs :

Pour renforcer les tissus de la plante et éviter l'invasion, on peut le pulvériser sur le feuillage des plantes. (Recette purins végétaux ci-dessous)

### Lutte biologique contre les pucerons

#### Savon noir :

Le savon noir est préparé en solution et pulvérisé sur les végétaux. Il est notamment possible de mélanger le savon noir avec certains purins végétaux et naturels. Il paralyse la fonction respiratoire des pucerons.

Pour préparer la solution, diluer 250 gr de savon noir dans 10 litres d'eau (de préférence tiède afin de faciliter la dilution du savon noir).

#### Purins végétaux :

Pour combattre naturellement les pucerons, on peut également utiliser le purin d'ortie, de fougère, de sureau, de rhubarbe ou de consoude.

- Placer 1 kilo de végétaux coupés et hachés dans 10 litres d'eau (de pluie dans l'idéal).
- Laisser le purin se développer pendant 15 jours, dans un coin au fond du jardin.
- Le mélange va fermenter, produisant des petites bulles de gaz qui remontent à la surface.
- Remuer chaque jour, tant que les bulles sont formées à la surface, le purin est en cours de fermentation.
- Quand les bulles ne se forment plus, le purin est prêt à être filtré.
- Diluer le purin à 0,5 litre pour 10 litres d'eau puis pulvériser sur les zones attaquées.

#### Associations de plantes :

Pour lutter contre les pucerons dans votre potager, les plantes aromatiques demeurent nos meilleures alliées. Ainsi l'aneth les repousse, la lavande protégera les rosiers. En revanche, la capucine a tendance à attirer les pucerons.

### Les insectes auxiliaires contre les pucerons

#### Coccinelle, syrphes, chrysope, punaise :

Parmi les nombreux ennemis naturels des pucerons, on peut citer les coccinelles et différentes larves (coccinelle, chrysope, syrphes). On peut facilement les «cueillir» dans la nature et les déplacer sur les plantes envahies. Il faut privilégier la coccinelle européenne, rouge avec 7 points noirs ou bien celle à deux points qui n'est ni invasive, ni cannibale. Ces insectes, alliés des jardiniers, sont très friands de pucerons et peuvent en dévorer jusqu'à 100 par jour.



#### La punaise verte : *Macrolophus caliginosus*

chasse les pucerons afin de pondre ses œufs. Elle peut en attraper jusqu'à 2000 au cours de sa vie.

L'ensemble de ces animaux peuvent être hébergés dans un hôtel à insectes (voir le Quoi de neuf n°43 de décembre 2021). Il est donc important de ne pas traiter les plantes aux insecticides non ciblés au risque de supprimer la totalité des auxiliaires utiles à votre jardin.



## Accueil de loisirs municipal «Les Galopins»

L'accueil de loisirs «Les galopins» accueille les enfants de Maizières en périscolaire, le matin, le midi et le soir, ainsi que les mercredis et en extrascolaire lors de toutes les vacances scolaires. (<https://www.maiziereslagrandeparoisse.fr/accueil-de-loisirs-les-galopins>)

### Bilan de l'année scolaire 2021-2022 : vivre ensemble

Un bilan a été fait avec les familles lors d'une réunion, le 31 mai dernier, et 2 soirs en semaine : l'objectif de ces rencontres est de travailler ensemble pour le bien-être des enfants et d'expliquer le projet éducatif territorial (PEDT). Les familles sont informées du fonctionnement du centre, des animations, de la restauration scolaire. Les informations aux familles se font aussi par mail et Facebook. Elles participent également à une réflexion sur le règlement intérieur du centre.

Plusieurs sondages par internet permettent d'avoir un avis des familles et des enfants et de connaître leurs attentes sur différents sujets : le planning des activités proposées, le mode d'inscription, la restauration.

La fréquentation du centre est en moyenne : 40 enfants pendant les vacances d'été (complet pour cette période), entre 17 et 20 enfants les mercredis et en périscolaire : 15 à l'accueil du matin, 32 enfants pour la restauration scolaire et 17 à l'accueil du soir.

Il existe un projet pour chacune des vacances scolaires. Celui des vacances d'été autour des «4 éléments» se déclinera en ateliers culinaires, scientifiques et sportifs en lien avec l'impact sur l'environnement. Un mini camp de 4 jours et 3 nuits est proposé aux grands à Méry sur Seine.

Le centre est partenaire avec la ludothèque et la médiathèque de Romilly.

Il existe également différentes passerelles

avec d'autres publics :

- Avec les assistantes maternelles pour les enfants de moins de 3 ans non scolarisés
- Avec les adolescents : une soirée ado est proposée tous les 2 mois, et une soirée spéciale à laquelle les collégiens invitent les CM2 le 1<sup>er</sup> juillet, animée par Eddy et Julien.

### Un jeu inventé pour et par les enfants :



Eddy, l'un des animateurs, a inventé un jeu vidéo non violent pour le centre : Magikus.

Ce jeu a donc été créé à partir des idées et des dessins des enfants, concernant l'histoire, les personnages, les légendes, les décors et les niveaux : ce sont donc leurs dessins qui prennent vie...

Ce jeu, qui représente des centaines d'heures et qui a demandé 3 ans d'efforts, est le fruit du travail des enfants mais surtout celui de l'animateur. Il sera également décliné en jeu de société et plus tard en BD.

Les règles du jeu, strictes mais concertées avec les enfants, permettent à chacun de pouvoir jouer sur un temps donné mais aussi de regarder quelqu'un jouer (grâce à un écran). Les enfants sont en autorégulation, preuve en est qu'ils acceptent et respectent les règles.

Il existe aussi beaucoup d'autres jeux, en particulier des jeux de stratégies améliorés et recréés par Eddy, ainsi que des jeux coopératifs.

Inscriptions pour la rentrée scolaire 2022 : un dossier papier est disponible en mairie.

## Fête de l'école

L'association «les écoliers de Maizières», présidée par Natacha Mandet, une mère d'élèves, a organisé cette année la fête de l'école de Maizières-la-grande-Paroisse avec l'aide des maîtresses (tout particulièrement celles de la maternelle), ainsi que des parents bénévoles. Des dons de la part des parents d'élèves et d'entreprises locales ont permis de gâter nos écoliers.

La fête a eu lieu le vendredi 24 juin 2022. Elle a débuté par un spectacle, composé de chants et de danses, qui avait pour artistes les écoliers.

S'en est suivi une kermesse avec différents jeux : chamboule-tout, pêche à la ligne,... Les parents ont fait des pâtisseries maison afin de les vendre pour l'association et d'en faire profiter les élèves et les parents.

L'association «les écoliers de Maizières» a mis à l'honneur l'école et ses élèves avec une première kermesse exceptionnelle et ne compte pas s'en arrêter là puisque les récoltes de cette dernière permettront de financer à long terme des activités pendant toute l'année.

### La reprise

Afin de relancer ses activités pour animer la commune, l'Association Municipale des Loisirs et des Sports s'est retroussé les manches. En effet, le but de l'association est d'animer la vie du village, que ce soit de façon ludique, culturelle ou citoyenne.

Cette année l'AMLS a lancé plusieurs projets environnementaux comme l'ajout de nouveaux massifs de plantes aromatiques, rue Joliot Curie, afin de favoriser les échanges dans le quartier.

En février a eu lieu l'installation de nouveaux nichoirs, en collaboration avec les enfants du centre aéré pour maintenir la population de nos oiseaux dans nos jardins.

Une marche citoyenne a été organisée le 7 mai afin de ramasser les différents déchets laissés sur une partie de notre territoire.



Pour continuer dans ce thème, le concours «maisons fleuries» a été reconduit avec un passage du jury en juin.

D'un point de vue culturel, Les Marcignols sont venus présenter leur nouvelle pièce « la colocation dorée» le 5 mars dernier.

Fin juin, «la grande lessive» s'est étalée un

peu partout dans le cœur du village : ce sont nos petits artistes de l'école qui ont travaillé sur un thème avec leurs professeurs. Pour les remercier, l'AMLS les a exposés, en espérant que tout le monde a pu les admirer.



D'un point de vue plus ludique, l'AMLS a organisé une «chasse à l'œuf» le lundi de Pâques pour tous les enfants de Maizières. Un événement qui a ravi petits et grands.



Toujours pour le plaisir de la population, l'association a organisé les festivités du 13 juillet, avec la retraite aux flambeaux, le concours de lampions, le feu d'artifices et un bal.

L'AMLS vous souhaite de bonnes vacances et vous attend à la rentrée de septembre pour de nouvelles animations. Ne soyez pas timide et venez soutenir ses actions.



notamment avec l'installation de tables sous une tente et sous l'auvent de la Maison des associations. L'Étoile est très satisfaite du résultat. Imaginez-vous, ce sont pas moins de 140 kilos de frites qui ont été cuites pour régaler les papilles des visiteurs.

Vivement l'année prochaine !

### La brocante de l'Étoile a 30 ans

La brocante de l'Étoile a fêté ses 30 ans cette année. Mais comme toute jeune personne, elle a triché, c'était la trentième édition. En 2019 & 2020, elle n'a pas eu lieu, allez savoir pourquoi !!! Cette 30ème édition, comme il convient donc de l'appeler, a tenu toutes ses promesses, en partie grâce à la météo et surtout au dévouement des bénévoles de l'association. Avec ses 700 mètres d'exposition, c'est une des plus importantes de la région. De ce fait, elle est très fréquentée, bien souvent très tôt le matin. Au dire de la majorité des exposants, les affaires ont été bonnes, voire même très bonnes puisque certains ont plié bagages avant l'heure indiquée car ils avaient «atteint leur objectif».

La nouvelle implantation des stands de restauration a reçu un accueil favorable,

### Agenda des associations pour la saison 2022 - 2023

#### Bienvenue à Maizières

L'association Bienvenue à Maizières propose des cours de :

- gym douce le mardi matin de 9h45 à 12h15 (selon les effectifs) avec une possibilité de reprise de la gym tonique.
- Eveil corporel/danse enfants et ados voire adultes mardi à partir de 18h (selon les effectifs) dès 2ans.
- Marche ados et adultes le vendredi soir à partir de 19h30.

**NOUVEAU** : ouverture de la danse en ligne (jerusalem, tango, salsa, rock, bachata...) à partir de 7 ans le mercredi ( horaires à définir selon les effectifs).

Contact : Sophie Desliens  
nicolas.desliens@orange.fr

#### La Renaissance

La Renaissance fêtera ses 100 ans en 2023 et un programme de festivités réparti sur l'année se met progressivement en place.

Voici une avant-première de ce programme :

Dimanche 8 Janvier, salle de l'Etoile, concert du nouvel an.

Samedi 1<sup>er</sup> Avril, salle de l'Etoile, concert de printemps.

Samedi 24 Juin, salle de l'Etoile, concert d'été, fin de saison 2022/2023.

D'autres événements en préparation seront décidés après la rentrée de Septembre.

Contact : Gervais Hulin  
la.renaissance10@hotmail.fr

### Du nouveau du côté de la section tennis de l'Étoile !

Tout d'abord côté compétition, 2 équipes ont été engagées en championnat par équipe au niveau départemental.

L'équipe 1, en tête après 4 victoires consécutives, a finalement du céder sa première place au détriment du RS10 après une défaite chez les Romillons lors de l'ultime journée.

L'équipe 2, quant à elle, termine à la 3ème place (sur 4).

Du neuf du côté des terrains également, avec la réfection des courts qui a eu lieu fin mai et qui a permis de reboucher les fissures qui devenaient de plus en plus nombreuses.

Un grand merci à la municipalité pour ces travaux, permettant ainsi aux membres de continuer de se réunir tous les mardis, jeudis et

### La Maiziéronissime

La Maiziéronissime exposera les 12 et 13 novembre 2022 à la salle Polyvalente de Maizières.

L'invité d'honneur sera René Vilain, un de nos adhérents, d'autres artistes exposeront également.

**L'Association se réunit tous les jeudis soirs de 17h30 à 21h00 pour des Ateliers de peintures (huile, acrylique, aquarelle, pastel, dessin...) à la Maison des Associations.**

### M'Fit

Les activités de l'association M'Fit se déroulent à la salle de l'Etoile.

Nous avons nos 3 cours tous les vendredis soir qui ont débuté en janvier et qui seront toujours présents l'an prochain !

#### Avec une nouveauté !

- 17h15 à 18h, renforcement musculaire .

- 18h à 18h45 kangoo jump (places limitées).

- 18h45 à 19h30 pilates.

Essai gratuit dès le vendredi 9 septembre 2022 (2 séances offertes).

#### Parrainage de septembre à octobre !

Si vous parrainez une personne, vous bénéficierez d'une réduction sur votre inscription.

Pour plus de renseignements

Site internet: [www.m-fit.fr](http://www.m-fit.fr)

Contact : Madison Bielher

asso.mfit@gmail.com

dimanches sur les courts, désormais violets et bleus, dans une ambiance conviviale.

N'hésitez pas à nous rejoindre !



## ASSOCIATIONS



### FOCUS SUR UNE ASSOCIATION

#### L'AMLS

Le savez-vous ? AMLS, c'est le sigle de l'Association Municipale des Loisirs et des Sports, parfois aussi appelée «comité des fêtes». En effet, cette association est une émanation de la municipalité, tous les membres du conseil municipal en font partie, mais pas que ! Actuellement, deux membres non élus municipaux donnent aussi de leur temps pour animer la commune.

L'ADN de l'AMLS est l'organisation d'évènements qui participent au dynamisme de la commune, à son attractivité et au bien vivre ensemble. Comme vous avez pu le lire en page 20 dans le bilan des sept premiers mois de cette année intitulé «La reprise», les différentes animations peuvent avoir un caractère culturel, citoyen ou ludique. Certes, dans le nom de l'association il y a écrit «sports», mais le tissu associatif maiziéron étant très riche, entre autres, pour ce type d'activités, nul besoin de s'y impliquer, si ce n'est par le biais de coopérations avec d'autres associations.

Lorsque les auspices sont favorables, que rien ne vient entraver son dynamisme, l'AMLS organise environ une douzaine d'évènements sur une année, de février à décembre. Rien en janvier, car on laisse la population se remettre des fêtes de fin d'année, il en est de même pour les membres ! Vous avez ci-contre un aperçu de ce qui est proposé.

Comme vous pouvez l'imaginer, toutes ces animations demandent du temps, parfois beaucoup, tant au niveau de la préparation que de la mise en œuvre le jour venu. Comme beaucoup d'associations aujourd'hui, dans ces périodes troublées par le virus de la COVID 19, le manque de bras et de cerveaux se fait ressentir cruellement et l'appel aux bonnes volontés devient nécessaire. C'est pourquoi, si vous pouvez donner de votre temps pour que notre village reste un lieu de vie agréable, si vous souhaitez intégrer une équipe de gens sympas, alors n'hésitez pas, rejoignez nous ! Vous connaissez certainement une personne de l'association, faites lui part de votre intérêt.

Cet appel «aux bonnes volontés» pour l'AMLS peut aussi être envoyé pour les autres associations de la commune qui toutes, souffrent du même syndrome, le manque de bénévoles. Une des richesses de notre village est son tissu associatif, alors faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour le préserver !

**Installation de nichoirs avec les enfants du centre de loisirs «Les galopins». Recréer de l'habitat pour les oiseaux tellement nécessaires. Plusieurs de ces nichoirs installés précédemment ont trouvé leurs locataires !**

**En février**



**CONCOURS DES MAISONS FLEURIES. Mettre en avant le travail de nos « paysagistes amateurs ». Inscriptions du 1<sup>er</sup> mars au 31 mai. Passage du jury fin juin.**

**De-mars à juin**



**SOIRÉE SPECTACLE. THÉÂTRE, CHORALE, CONCERT... Faire passer une bonne soirée et parfois, faire découvrir des acteurs de notre région.**

**En mars**



**RANDONNÉE CITOYENNE Ramasser les débris jetés sur la voie publique par des imbéciles.**

**En mai**



**Le lundi de Pâques**

**Chasse à l'œuf pour les enfants du village. Offrir aux enfants un moment de joie, de convivialité et de partage.**



**FÊTE NATIONALE Offrir à la population un apéritif convivial, des jeux, une retraite aux flambeaux, un feu d'artifices et un bal populaire. Tout ça agrémenté par une restauration et une buvette.**

**Le 13 juillet**



**LA GRANDE LESSIVE Exposer les dessins réalisés par les enfants des écoles en différents lieux du village.**

**De mi-juin à mi-juillet**



**En septembre**

#### FORUM DES ASSOCIATIONS

En 2022, c'est la première édition de cet événement (c'est pour ça qu'il n'y a pas de photo!). Mieux connaître les associations du village et proposer des activités diverses. Rencontres avec les responsables des associations, démonstrations et, pourquoi pas, essais de certaines disciplines. Un programme sera distribué dans les boîtes aux lettres à la rentrée.

**Comme en mars, soirée spectacle. Théâtre, chorale, concert... Faire passer une bonne soirée et parfois, faire découvrir des acteurs de notre région.**

**Toujours en septembre**



**FÊTE PATRONALE Fêter Saint-Denis en proposant une marche contre le cancer, un troc aux plantes, un marché du terroir et un loto.**

**En octobre**



**BEAUJOLAIS NOUVEAU Passer une très bonne soirée autour d'un repas composé essentiellement de charcuteries, en dégustant du Beaujolais nouveau.**

**LE BEAUJOLAIS NOUVEAU EST ARRIVÉ !**

**En novembre (3<sup>ème</sup> vendredi)**



#### TÉLÉTHON

Organiser des activités avec d'autres associations afin de récupérer des fonds qui seront intégralement reversés au Téléthon.

**1<sup>er</sup> week end de décembre**

**Téléthon**

## ETAT CIVIL DU 29 NOVEMBRE 2021 AU 30 JUIN 2022

### Ils nous ont quittés :

Le 29 novembre 2021  
Raymonde BOUCANSAUD

Le 17 décembre 2021  
Candido ALVES

Le 6 janvier 2022  
Jeannine JOURDAIN

Le 19 janvier 2022  
Konstantin PETRUSHEV

Le 5 février 2022  
Christian KRAEUTER

Le 13 mars 2022  
Thérèse DEWITTE

Le 18 mai 2022  
Aneliya PETRUSHEVA

Le 18 juin 2022  
Claude SAVARD

### Ils nous ont rejoints :

Le 2 janvier 2022  
Eline DIOT

Le 10 janvier 2022  
Ethan DEBA

Le 13 février 2022  
Aria SOULBIEU ALVES

Le 23 février 2022  
Nolan CAGNIN

Le 16 mars 2022  
Jarod GERARD

Le 20 mars 2022  
Amandyne ALTHEY

### Ils se sont unis :

Le 4 juin 2022  
Claire BERGER & Sylvain LECAT

Le 4 juin 2022  
Jody TAILLAND & Cédric BENARD

Le 11 juin 2022  
Angélique AUBLE & Mouloud HADDACHE

Le 18 juin 2022  
Aurélie CARTIER & Sébastien PEPIN

Le 29 juin 2022  
Camille CHARTRAIN & Alexis BEELS

## MIEUX VIVRE ENSEMBLE !

### Aide internet

Pour les personnes n'ayant pas internet ou étant démunies face à un ordinateur, vous pouvez vous adresser à la mairie auprès de Juliéna qui se fera un plaisir de vous aider dans vos démarches, notamment pour les administrations.

### Stationnement alterné

Nous vous rappelons que les règles de stationnement alterné sont à respecter dans les rues de la commune.

Selon l'article R.417-2 du code de la route, lorsque le stationnement est alterné, il est autorisé du 1<sup>er</sup> au 15 du mois du côté des numéros impairs, du 16 à la fin du mois, du côté des numéros pairs. Le maire ne peut en aucun cas modifier cette périodicité. Les places de stationnement ne sont ni tracées, ni matérialisées au sol.

Le changement de côté s'effectue le dernier jour de la période, entre 20h30 et 21h.

### Ordures ménagères et tri sélectif

Les containers d'ordures ménagères et les sacs de tri sélectif doivent être sortis la veille de la collecte après 19h00. Ils ne doivent en aucun cas être «stockés» sur le domaine public tout au long de la semaine, comme par exemple, des sacs accrochés aux grilles de la propriété ou des containers qui restent sur le trottoir. Pensez à vos voisins !

### Nuisances sonores - animaux

Le civisme est le premier des gestes de bon sens entre citoyens pour garantir le bien-être de chacun. Les activités de jardinage et de bricolage

génèrent parfois des nuisances sonores. Respectez les horaires des travaux fixés dans l'arrêté préfectoral n° 08-2432, vos voisins vous en seront reconnaissants.

Par conséquent, pour les particuliers, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h30
- Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Le dimanche : interdits.

Nous vous rappelons que toutes les nuisances sonores : musique trop forte, moteurs bruyants de véhicules (voiture, cyclomoteur),... sont également interdites.

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage, ceci de jour comme de nuit, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive, sans pour autant porter atteinte à la santé des animaux.

Le non-respect de ces réglementations entraîne une contravention de 3<sup>ème</sup> classe.

### Le facteur est perdu !

Afin que le facteur ou tout autre personne distribuant un document nominatif ne soit pas perdu, il est demandé que sur chaque logement, le numéro du bâtiment et le nom de l'occupant soient indiqués, de préférence sur ou à proximité de la boîte aux lettres.